



Depuis 1994, la Corporation de Protection de l'Environnement de Sept-Îles s'emploie à ramasser et *revaloriser les Résidus Domestiques Dangereux* :

- 174 tonnes de RDD sont détournées du site d'enfouissement
- 41 tonnes de peinture sont récupérées depuis le début de la collecte de RDD
- Environ 23% de la collecte de RDD depuis 1994, sont des restants de peinture.

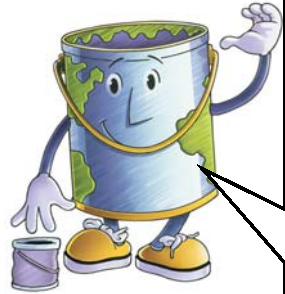
En déposant vos résidus de peinture dans les bacs de récupération, vous contribuez à l'amélioration continue de la qualité de notre environnement.



Ville de Sept-Îles



www.ville.sept-iles.qc.ca www.peinture.ca



Vous ne savez pas comment vous débarrasser de vos restants de peinture ?

Pour les heures d'ouverture et plus d'information, appelez le **service des travaux publics au (418) 964-3300** ou appelez-nous à la Corporation de Protection de l'Environnement de Sept-Îles.

Téléphone : **(418) 962-1316**

Télécopieur : **(418) 968-4176**

Messagerie : **cpesi@cgocable.ca**



ACTION :

Récupération de peinture



Ici on récupère vos restants de peinture !

La ville de Sept-Îles, en collaboration avec la Corporation de Protection de l'Environnement de Sept-Îles et Peintures récupérées du Québec inc., met à votre disposition des bacs de récupération pour vos restants de peinture, dans leurs contenants originaux.



Pour un meilleur service de proximité, voici les endroits où vous trouverez vos bacs de récupération de vos restants de peinture.

- Garage municipal secteur Moisie
225, rue Vollant
Moisie
- Bureau municipal de Gallix
524, rue Lapierre
Gallix
- Centre Roger Smith
15, rue O'Brien
Clarke
- Centre de transfert
1980, rue Decoste
Sept-Iles
- Complexe des travaux publics
601, boul. des Montagnais
Sept-Iles

Saviez-vous que ?

En récupérant, nous contribuons à améliorer la qualité de l'environnement.



Voici une liste de certaines peintures qui sont acceptées et que vous pouvez déposer dans les bacs de récupération de peinture!

★ Peintures vendues :

- Soit dans les commerces de détail (contenants de 100ml et plus)
- Soit dans les commerces de gros (contenants de moins de 170 litres pour fin architecturale seulement)
- ★ Apprêts et Peintures (latex, alkyde, émail ou autres)
- ★ Peintures à métal ou anti-rouille
- ★ Peintures aluminium
- ★ Teintures
- ★ Vernis
- ★ Laques
- ★ Produits ou préparations pour le traitement du bois (préservatifs) ou de la maçonnerie
- ★ Peintures de signalisation (celles disponibles dans des commerces de détails)



Certains produits ne sont pas acceptés dans les bacs de récupération. Alors, soyez gentils et gardez-les pour la collecte annuelle de RDD!

★ Peintures conçues pour usages artistiques

- ★ Apprêts et peintures Pour usage industriel :
 - utilisés à l'intérieur d'un processus de fabrication ou dans des usines
 - à séchage rapide et à 1 ou 2 composants, utilisés à l'intérieur d'un processus de fabrication, dans des usines, ou pour peindre des voitures, en usine ou dans des ateliers de peintures (garages, carrossiers, concessionnaires de véhicules, etc.)
 - contenants de pesticides
 - anti-salissure
- ★ Peintures de signalisation (achetées dans des commerces de gros)
- ★ Solvants et diluants
- ★ Adhésifs
- ★ Goudrons et scellants à base de goudron
- ★ Stucco